

# **DDFIP DES HAUTES-PYRENEES**

\*\*\*

**CTL du 23 janvier 2017**

\*\*\*

## **BUDGET**

\*\*\*

**Présentation générale**

**Bilan budgétaire de l'année 2016**

**Budget 2017**

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### PROGRAMME 156 - GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Ce programme comporte des crédits de :

- Titre 2 : dépenses de personnel
- **Titre 3 : dépenses de fonctionnement (dotation globale de fonctionnement ou DGF)**
- Titre 5 : dépenses d'investissement
- Titre 6 : dépenses d'intervention.

#### ➤ Gestion des crédits du titre 3 :

- Détermination de la DGF :
  - Une part « locaux » : compte tenu de leur importance et de leur lien, non pas avec le nombre d'agents mais avec les caractéristiques du parc immobilier, ces dépenses sont déterminées sur une base réelle.
  - Une part « agents » : déterminée à partir des effectifs autorisés pour l'année et d'un forfait/agent calculé pour chaque groupe homogène de départements en fonction de la diminution des crédits imposée à la DGFIP par la loi de finances.
- Périmètre de la DGF :
  - Les dépenses de locaux : loyers, charges locatives et de copropriété, nettoyage, sécurité, entretien et maintenance des bâtiments, fluides, taxes liées aux locaux et transports de fonds,
  - Les dépenses de fonctionnement : fournitures et documentation, consommables informatiques, téléphonie, affranchissement, déplacements, imprimés, frais d'actes des huissiers de justice,
  - Les dépenses d'équipement : mobilier, véhicules, micro-informatique, matériels divers, travaux courants.
- Les dotations comportent 3 niveaux :
  - Le 1<sup>er</sup> niveau : représente la DGF de base et regroupe la plus grande part des crédits de fonctionnement. Les crédits notifiés de 1<sup>er</sup> niveau sont mis à la disposition des directions à hauteur de 90 % en début de gestion et le solde en septembre.
  - Le 2<sup>ème</sup> niveau : regroupe les crédits fléchés. Ces crédits sont alloués sur la base de 70 % des dotations attribuées l'année précédente et mis à disposition selon les mêmes modalités que les crédits de 1<sup>er</sup> niveau. En outre, ils peuvent être ajustés, sur demande justifiée des directions, lors des révisions budgétaires.
  - Le 3<sup>ème</sup> niveau : est constitué d'abondements exceptionnels, alloués en cours d'année à partir de la réserve interrégionale.
- Calendrier budgétaire :
  - Janvier : Préparation du Budget Opérationnel de Programme (BOP). Examen de la soutenabilité budgétaire par le Contrôleur Budgétaire Régional (CBR). Compte-rendu de la gestion N-1.
  - Mai (sur la base d'une situation à fin avril) : compte-rendu de gestion à produire auprès du CBR et première révision budgétaire.
  - Septembre (sur la base d'une situation à fin août) : compte-rendu de gestion à produire auprès du CBR et deuxième révision budgétaire. Seuls les crédits de 2<sup>ème</sup> et éventuellement de 3<sup>ème</sup> niveau sont concernés par les révisions budgétaires.

### PROGRAMME 309 - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

- Programme créé en 2009 et placé sous la responsabilité de France Domaine. Jusqu'en 2011, il était financé par des contributions des ministères calculées au prorata des loyers budgétaires dont ils étaient redevables. Il permettait de financer des travaux lourds, des travaux de mise en conformité et de remise en état.
- Depuis 2012 :
  - les dotations du programme sont déconnectées des loyers budgétaires réellement facturés,
  - le coût de l'entretien préventif (maintenance), correctif et les contrôles réglementaires, pour la part relevant du propriétaire, sont désormais imputés sur ce programme. Quand elles relèvent de l'occupant, ces dépenses sont imputées sur le programme 156 (quel que soit le statut juridique du bâtiment : locatif ou domanial).
- Au 01/01/13 : la DGFIP entre dans le dispositif de déconcentration au profit des préfets de région des enveloppes du programme 309.

## Bilan budgétaire de l'année 2016

### LES MOYENS

<b>PROGRAMME 156 - Titre 3</b>		
<b>Dotations globales de fonctionnement</b>		
	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	<b>CP</b>	<b>CP</b>
<b>Dotations de 1er niveau refacturations déduites</b>	<b>1 396 652</b>	<b>1 311 320</b>
<b>Dotations de 2ème niveau</b>	<b>223 215</b>	<b>200 081</b>
<b>Total dotations de 3ème niveau</b>	<b>84 314</b>	<b>166 635</b>
<b>TOTAL DGF</b>	<b>1 704 181</b>	<b>1 678 045</b>
<b>Abondements hors DGF</b>	<b>96 554</b>	<b>68 511</b>
<b>TOTAL BUDGET DDFIP</b>	<b>1 800 735</b>	<b>1 746 556</b>

#### Evolution des recettes (en CP) entre 2015 et 2016

<b>Recettes 2015/2016</b>	-54.179€	-3 %
---------------------------	----------	------

En 2016, le budget global de la DDFIP des Hautes-Pyrénées s'est élevé à **1 746 556€** en Crédits de Paiement (CP), soit une diminution de -3% des CP par rapport à 2015.

Dans le détail :

- **Dotations Globales de Fonctionnement de 1er niveau : 1 311 329 €.** Certaines factures (les commandes AGIM et SDNC, les habilitations VPN ou l'utilisation de la visio-conférence, et principalement les fluides (gaz et électricité), sont gérées par l'administration centrale et donnent lieu à un règlement sur BOP de centrale. Les directions locales demeurent cependant responsables budgétairement de ces dépenses. Aussi, une compensation entre le BOP de centrale et les UO locales à hauteur de la quote-part de chaque direction est-elle effectuée.

- **Dotations Globales de Fonctionnement de 2ème niveau : 200.081€**

Cette dotation regroupe des crédits fléchés qui sont libérés sur la base des consommations réelles.

Il s'agit :

- des frais de poursuite et de contentieux hors dépenses d'huissiers de justice : 20 000€
- des frais de changement de résidence : 22 000€
- des frais de déplacement au titre de la formation professionnelle (initiale et continue) : 112 595€
- des frais de déplacement des CAPistes nationaux : 3 000€
- des remises diverses sur vente de timbres accordées aux débiteurs de tabac : 30 225€
- des taxes foncières : 12 261€.

- **Dotations Globales de Fonctionnement de 3ème niveau :**

Il s'agit d'abondements exceptionnels alloués en cours d'année :

- Réserve DI : 19 861€
- Abondements de fin de gestion : 146 774€

- **Recettes hors DGF : 68 511€**

Les recettes hors DGF sont versées par les bureaux de l'administration centrale sur présentation de factures pour des situations bien identifiées. Le bureau RH2C a effectué trois virements (soutien du restaurant administratif de Tarbes (21.862€), l'achat du fauteuil de Mme Costes, et téléphone de Mme Pratedessus). Le bureau SPIB a versé des fonds dans le cadre de l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, du plan urgence sécurité et suite aux exactions des agriculteurs au CFP de Tarbes.

Enfin, les travaux d'aménagement de la DDFIP pour l'installation du PGF ont été remboursés à hauteur de 22.730€ en 2016.

## LA DOTATION ETPT

	2015	2016
	ETPT	ETPT
Auxiliaires	5,31	5,00
Manœuvres du cadastre	0,54	0,54
<b>TOTAL</b>	<b>5,85</b>	<b>5,54</b>

## PROGRAMME 309 – Entretien des bâtiments de l'État

2015	2016
47 325	59 496

Le budget 309 a été réévalué notamment pour couvrir des charges de copropriété importantes sur le site de Bertrand Barère.

## LES DEPENSES

### PROGRAMME 156 – Titre 3 - DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Voir tableau annexe 1.

### RÉPARTITION ENTRE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

	Refacturations déduites			
	2015		2016	
Dépenses d'équipement	129 444	7 %	115 177	7 %
Dépenses de fonctionnement	1 671 291	93 %	1 631 380	93 %
Total des dépenses	1 800 735		1 746 557	

#### ➤ **Les dépenses de fonctionnement : 1 631 380€**

Les trois postes de dépense les plus importants représentent à eux seuls 63 % de la totalité des crédits consommés en 2016.

	2015		2016	
Affranchissement	394 527	22 %	450 797	26 %
Locations immobilières	381 954	21 %	377 235	22 %
Frais de déplacement	241 901	13 %	269 749	15 %
Total 3 postes	1 018 382	57 %	1 097 781	63 %
Total crédits consommés	1 800 735		1 746 557	

#### ❖ **L'affranchissement : 450 797€**

Les frais d'affranchissement demeurent le poste de dépenses le plus important (26 % du budget global). Ces frais ont progressé en 2016 du fait de la hausse des tarifs postaux, et des demandes plus nombreuses des collectivités locales pour le remboursement de l'envoi des avis des sommes à payer affranchis par leurs soins.

❖ Les locations immobilières : 377 235€

En 2016, ce poste s'est légèrement contracté grâce à la dénonciation des baux de La Barthe de Neste et de Rabastens..

❖ Les frais de déplacement : 269 749€

Ce poste de dépense progresse notamment sur le versant « formation », conséquence de la mobilité fonctionnelle. Par ailleurs, les promotions impliquent des frais liés à la scolarité des agents concernés assez importants (3 promotions d'inspecteurs en 2016).

➤ Les dépenses d'équipement: 115 177€

Les dépenses de matériel informatique (unités centrales, écrans, portables) progressent de 25 % pour offrir un équipement informatique adapté et performant aux agents de la DDFIP.

**PROGRAMME 309 – ENTRETIEN DES BATIMENTS DE L'ETAT**

<b>NATURE DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
Entretien préventif et contrôles réglementaires	27 346
Travaux	23 750
Accessibilité ad'hap	8 400
Total	59 496

## BUDGET PREVISIONNEL 2017

### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2017

<b>PROGRAMME 156 - Titre 3</b>	
<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	
	<b>CP</b>
<b>Dotation de 1er niveau hors refacturation anticipée</b>	<b>1 306 774</b>
<b>Dotation de 2ème niveau</b>	<b>131 475</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 438 249</b>

Pour 2017, la dotation globale de fonctionnement initiale s'élève à 1 438 249€.

Elle se décompose de la façon suivante :

- **Dotation de 1er niveau : 1 306 774 €**

Ces crédits de 1er niveau sont mis à disposition à hauteur de 90 % en début de gestion et leur solde est effectué en septembre.

Elle est en diminution par rapport à celle de 2016 (- 97.256€).

- **Dotation de 2ème niveau : 131 475€**

Elle regroupe des crédits fléchés dont l'équilibre général est réalisé au niveau national.

Il s'agit :

- des frais de stage : 78 817€
- des frais de poursuite et de contentieux hors dépenses d'huissiers de justice : 14 000€
- des frais de changement de résidence : 15 400€
- des remises diverses : 21 158€
- des déplacements des capistes nationaux : 2 100€

Le budget prévisionnel présenté pour 2017 prend en compte ce contexte budgétaire particulièrement contraint.

De nombreux travaux d'équipement et d'amélioration des conditions de travail néanmoins envisagés cet exercice, nous contraignent à contenir nos dépenses de fonctionnement afin de disposer de marges pour les dépenses liées aux opérations immobilières.

### LA DOTATION ETPT

	<b>ETPT</b>
Auxiliaires	5,00
Manceuvres du cadastre	0,54
<b>TOTAL</b>	<b>5,54</b>

### PROGRAMME 309 – Entretien des bâtiments de l'État

Le programme 309 disparaît en 2017. Ses attributions vont basculer sur le programme 724 « opérations immobilières déconcentrées » nouvellement créé. Les modalités de fonctionnement de ce programme et les délégations financières associées ne sont pas encore pleinement définies.